

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

12 03 24

L'an 2024, le 19 mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Étaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme CATTELOT Anne-Laure, Mme LEMAIRE Christiane, M. LESCUT Franck, Mme Cathy MENET

Représentés par procuration : Mme CABOOR Sylvie (par M. ROUSSELLE Jacky), M. BOURGE Jimmy (par Mme Christine COLNOT), M. LEMMEN Félix, (par Mme LEMAIRE Christiane), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET Cathy)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24
Vu le décret 88-145 modifié,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : « Transition écologique ».

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent de Chef de projet « transition écologique » à temps complet à compter du 1er avril 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : Transition écologique.

Cet emploi est créé pour une durée de 1 an et 9 mois soit du 1er avril 2024 au 31 décembre 2025 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Suivi et mise en opérationnalité des projets de convention cadre PVD
- Contribuer au développement de l'attractivité de la commune
- Contribuer à la dynamique PVD

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 611.

M. le Maire précise que ce recrutement a d'ores et déjà fait l'objet de l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Le montant prévisionnel de cette subvention correspond à un taux d'aide de 80% du montant prévisionnel de l'action qui s'élève à 50.000€, soit une aide de 40.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2024
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Mairie (Nord)

